

# VILLE DE BOUXWILLER

67330

03/2015

**COPIE DU  
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 mars 2015**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

*Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 22 Procurations : 5*

## PRESENTS

- \* M. JANUS Alain, Maire
- \* M. HEINTZ Marc, 1<sup>er</sup> Adjoint
- \* Mme ROTH Ruth, 2<sup>e</sup> Adjointe
- \* M. TOUSSAINT Daniel, 3<sup>e</sup> Adjoint
- \* Mme LAPORTE Véronique, 4<sup>e</sup> Adjointe
- \* M. LE GOFF Jean-Charles, 5<sup>e</sup> Adjoint
- \* M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- \* M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- \* M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- \* Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- \* Mme GATAUX Nathalie
- \* Mme GOETZ Joëlle
- \* Mme HAMM Danielle
- \* M. HUMANN Marcel
- \* Mme JACKY Sylvie
- \* M. LANG Jérôme
- \* Mme MEHL Elodie
- \* Mme MEHL Louisa
- \* Mme REIXEL Anny
- \* Mme SCHWEITZER Laetitia
- \* Mme SIEFER Astride
- \* M. VEIT Bernard

## MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- \* M. FATH Stéphane, procuration à M. RIEHL Marc
- \* M. FRITSCH Daniel, procuration à M. HEINTZ Marc
- \* M. MEYER Marc, procuration à M. VEIT Bernard
- \* Mme ÖZDEMIR Fatma, procuration à M. JANUS Alain
- \* M. SUTTER Mathieu, procuration à M. TOUSSAINT Daniel

## MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

**Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Sylvie Jacky est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

**Point 2 : Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2015**

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2015. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner****1) Dossier N° 0005 : Appartement 7, Rue des Seigneurs à BOUXWILLER**

\* Section 2

\* Parcelle N° 95

\* Superficie totale : 13,80 ares

\* Prix de vente : 75 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

**2) Dossier N° 0006 : Immeuble 17, Clos des Seigneurs à BOUXWILLER**

\* Section 12

\* Parcelle N° 92

\* Superficie totale : 6,64 ares

\* Prix de vente : 103 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

**3) Dossier N° 0007 : Immeuble 4, Boulevard Koch à BOUXWILLER**

\* Section 3

\* Parcelle N° 8

\* Superficie totale : 6,98 ares

\* Prix de vente : 167 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

**4) Dossier N° 0008 : Immeuble 6, rue de l'Hôpital à BOUXWILLER**

\* Section 4

\* Parcelle N° 135

\* Superficie totale : 1,19 ares

\* Prix de vente : 60 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

**5) Dossier N° 0009 : Appartement 11, Rue des Mines à BOUXWILLER**

- \* Section 4
- \* Parcelle N° 257
- \* Superficie totale : 10,26 ares
- \* Prix de vente : 135 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

**Point 4 : Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2014****A) Comptes administratifs 2014**

M Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2014.

Les résultats s'établissent comme suit :

<b>COMPTES ADMINISTRATIFS 2014</b>			
<b>Eléments</b>	<b>Budget total</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>GESTION GENERALE</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	3 443 450,00	2 022 170,62	1 021 150,00
Recettes	3 443 450,00	1 287 943,51	416 200,00
<b>Déficit</b>		<b>-734 227,11</b>	<b>-604 950,00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	5 263 170,00	3 627 249,75	
Recettes	5 263 170,00	5 252 417,59	
<b>Excédent</b>		<b>1 625 167,84</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>890 940,73</b>	<b>285 990,73</b>
<b>SERVICE DE L'EAU</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	265 960,00	148 694,46	96 600,00
Recettes	265 960,00	89 372,83	14 000,00
<b>Déficit</b>		<b>-59 321,63</b>	<b>-82 600,00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	117 185,00	79 002,60	
Recettes	117 185,00	109 658,64	
<b>Excédent</b>		<b>30 656,04</b>	
<b>DEFICIT GLOBAL</b>		<b>-28 665,59</b>	<b>-111 265,59</b>
<b>SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	745 910,00	45 060,34	130 700,00
Recettes	745 910,00	277 049,12	24 820,00
<b>Excédent</b>		<b>231 988,78</b>	<b>-105 880,00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	311 970,00	155 778,56	
Recettes	311 970,00	318 985,31	
<b>Excédent</b>		<b>163 206,75</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>395 195,53</b>	<b>289 315,53</b>

<b>LOTISSEMENT WEIDENBAUM</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	0	0	
Recettes	0	0	
<b>Solde</b>		<b>0</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	161 621,96	161 621,96	
Recettes	161 621,96	161 621,96	
<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>LOTISSEMENT ARTISANAL - RUE D'UTTWILLER</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	0,00	0,00	
Recettes	0,00	0,00	
<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	111 430,56	111 430,44	
Recettes	111 430,56	111 430,44	
<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>LOTISSEMENT LES COTEAUX</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	2 294 938,46	329 917,39	
Recettes	2 294 938,46	152 578,46	
<b>Déficit</b>		<b>-177 338,93</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	2 161 190,00	177 338,93	
Recettes	2 161 190,00	177 338,93	
<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	
<b>DEFICIT GLOBAL</b>		<b>-177 338,93</b>	<b>-177 338,93</b>
<b>ZONE INDUSTRIELLE EST</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	638 869,12	149 369,12	
Recettes	638 869,12	74684,56	
<b>Déficit</b>		<b>-74 684,56</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	569 184,56	74684,56	
Recettes	569 184,56	74684,56	
<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	
<b>DEFICIT GLOBAL</b>		<b>-74 684,56</b>	<b>-74 684,56</b>
<b>LOTISSEMENT JARDIN DES CERISIERS GRIESBACH-LE-BASTBERG</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	0,00	0,00	
Recettes	0,00	0,00	
<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	19 741,84	19 741,20	
Recettes	19 741,84	19 741,20	
<b>Excédent</b>		<b>0,00</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>LOTISSEMENT RESIDENCE LE BASTBERG IMBSHEIM</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	0	0	
Recettes	0	0	
<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	101 285,18	75 430,96	
Recettes	101 285,18	101 285,18	
<b>Excédent</b>		<b>25 854,22</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>25 854,22</b>	<b>25 854,22</b>
<b>LOTISSEMENT MUEHLWEG RIEDHEIM</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	0	0	
Recettes	0	0	
<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	56 014,17	17 155,61	
Recettes	56 014,17	56 014,17	
<b>Excédent</b>		<b>38 858,56</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>38 858,56</b>	<b>38 858,56</b>
<b>RESULTAT EXCEDENT GLOBAL</b>		<b>1 070 159,96</b>	<b>276 729,96</b>

Puis Monsieur le Maire quitte la salle et le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc Heintz, 1<sup>er</sup> Adjoint, approuve successivement les comptes administratifs 2014 des 10 services à l'unanimité (Fatma Özdemir qui a donné procuration au Maire Alain Janus, ne prend pas part au vote).

#### B) Comptes de Gestion 2014

Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal les comptes de gestion de la Gestion Générale, du Service de l'Assainissement, du Service de l'Eau, du Lotissement Weidenbaum, du Lotissement Artisanal Rue d'Uttwiller, de la Zone Industrielle Est, du Lotissement Jardin des Cerisiers à Griesbach-le-Bastberg, du Lotissement Résidence le Bastberg à Imbsheim, du Lotissement Muehlweg à Riedheim et du Lotissement les Coteaux, qui retracent la comptabilité du trésorier relative à l'exercice budgétaire 2014.

Il informe les conseillers municipaux que les résultats des comptes de gestion concordent exactement avec ceux des comptes administratifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2014.

#### Point 5 : Affectation des résultats 2014

Après approbation du compte administratif de certains budgets, le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats de certains budgets, selon la réglementation en vigueur.

**A. Budget Principal**

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 625 167,84 € et un déficit d'investissement de 734 227,11 €.

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 1 339 177,11 € à la résorption du déficit d'investissement du Service Général :

**Résultat de fonctionnement**

A. Résultat de l'exercice	449 568,13
B. Résultats antérieurs reportés	1 175 599,71
<b>C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>1 625 167,84</b>

**Investissement**

D. Solde d'exécution de la section d'investissement	-734 227,11
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-604 950,00
<b>F. Besoin de financement F = D + E</b>	<b>-1 339 177,11</b>

**AFFECTATION (de C)**

<b>G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)</b>	<b>1 339 177,11</b>
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)</b>	<b>285 990,73</b>

**B. Budget du service de l'eau**

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 30 656,04 € et un déficit d'investissement de 59 321,63 €.

Sur proposition Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 30 656,04 € à la résorption partielle du déficit d'investissement du Service de l'eau :

**Résultat de fonctionnement**

A. Résultat de l'exercice	30 656,04
B. Résultats antérieurs reportés	
<b>C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>30 656,04</b>

**Investissement**

D. Solde d'exécution de la section d'investissement	20 246,14
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-79 567,77
<b>F. Besoin de financement F = D + E</b>	<b>-59 321,63</b>

**AFFECTATION (de C)**

<b>G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)</b>	<b>30 656,04</b>
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)</b>	

**C. Budget du service de l'assainissement**

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 163 206,75 € et un excédent d'investissement de 231 988,48 €.

En raison de l'excédent du budget d'investissement 2014, le Conseil Municipal prend acte du report de l'excédent de fonctionnement 2014 de 163 206,75 €, au budget de fonctionnement 2015.

**Résultat de fonctionnement**

A. Résultat de l'exercice	61 519,13
B. Résultats antérieurs reportés	101 687,62
<b>C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>163 206,75</b>

**Investissement**

D. Solde d'exécution de la section d'investissement	231 988,78
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-105 880,00
<b>F. Besoin de financement F = D + E</b>	<b>126 108,78</b>

**AFFECTATION (de C)**

<b>G : Affectation en réserves au 1068 (sur n+1)</b>	
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)</b>	<b>163 206,75</b>

**D. Budget lotissement Résidence le Bastberg**

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 25 854,22 € et aucun mouvement en investissement.

Le budget d'investissement 2014 n'étant pas déficitaire, le Conseil Municipal prend acte du report de l'excédent de fonctionnement 2014 de 25 854,22 €, au budget de fonctionnement 2015.

**E. Budget lotissement Résidence Muehlweg**

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 38 858,56 € et aucun mouvement en investissement.

Le budget d'investissement 2014 n'étant pas déficitaire, le Conseil Municipal prend acte du report de l'excédent de fonctionnement 2014 de 38 858,56 €, au budget de fonctionnement 2015.

### **Point 6 : Débat d'Orientations Budgétaires 2015**

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget (pour les communes de plus de 3 500 habitants), Monsieur le Maire soumet aux conseillers les orientations envisagées par la municipalité du budget primitif de l'exercice 2015.

Il présente notamment les grandes lignes des budgets annexes, de l'eau, de l'assainissement ainsi que la gestion générale, en ce qui concerne les opérations en cours pour lesquelles des engagements ont été pris.

Après avoir débattu des équipements et travaux nouveaux à prévoir, ainsi que des priorités à définir et de leur financement (taxes, emprunts...), le Conseil Municipal prend acte de ces orientations budgétaires.

### **Point 7 : Création d'une gare routière**

Depuis les années 60, des bus de ramassage scolaire assurent les déplacements quotidiens des élèves vers les 3 établissements scolaires d'enseignement secondaire de Bouxwiller : Collège du Bastberg, Lycée Adrien Zeller et Lycée Schattenmann. En 2011, en raison des travaux de rénovation du Musée du Pays de Hanau dans l'ancien bâtiment de la Halle aux Blés, le parking des bus scolaires autour de la Place du Château ne pouvait plus être assuré, tel qu'il était effectué depuis plus de 50 ans. Une gare routière provisoire a donc été mise en place Rue de Babenhausen.

Actuellement ces 3 établissements rassemblent environ 1 200 élèves et ce sont aujourd'hui près de 20 bus qui assurent le ramassage scolaire des élèves.

Le nombre de bus ayant augmenté et l'espace devant la Halle aux Blés ayant été restreint par le parvis du Musée, le retour du stationnement des bus autour de la Place du Château n'est plus envisageable.

Pour des questions de sécurité et de fluidité du trafic, il convient d'aménager une gare routière à Bouxwiller. Un tel projet nécessite une importante emprise foncière et le site de la gare provisoire rue de Babenhausen est apparu comme le plus approprié. Le projet d'aménagement de cette infrastructure, tel qu'il a été étudié et présenté en Commission d'Urbanisme le 27 janvier 2015, consiste donc à créer une aire de parking définitive Rue de Babenhausen, le long de l'actuelle voirie provisoirement utilisée par les bus. Cette voirie offre un linéaire très important (250 ml en ligne droite), favorisant le parking loin des habitations et à trois minutes à pied des deux établissements d'enseignement général.

Le coût du projet est estimé à 742 544 € HT et comprend l'aménagement de voies bus et de quais, du mobilier urbain, un giratoire permettant aux bus de faire demi-tour, l'aménagement de trottoirs, la création des plateaux de ralentissement et d'une chicane, des plantations, la gestion des réseaux et de l'éclairage public.

Le budget prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Recalibrage de la route de Babenhausen	89 665 €	Conseil Général du Bas Rhin	270 000 €
Aménagement d'un giratoire	126 380 €	Ville de Bouxwiller	366 097 €
Voie bus	184 410 €	CCPH (1/2 éclairage public)	46 448 €
Quai bus	73 275 €	Conseil Régional d'Alsace	60 000 €
Mobilier Urbain	40 650 €		
Eclairage public	92 895 €		
Réhabilitation du trottoir Nord	16 370 €		
Prolongement et mise aux normes de l'assainissement pluvial	35 690 €		
Aménagements paysagers	51 146 €		
Frais de Maîtrise d'Œuvre	32 063 €		
<b>Total</b>	<b>742 544 €</b>	<b>Total</b>	<b>742 544 €</b>

Par 22 voix pour, 1 voix contre (B. Veit) et 4 abstentions (Danielle Hamm, Sylvie Jacky, Elodie Mehl, Marc Meyer), le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de ce projet,
- valide son plan de financement prévisionnel,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour un marché de travaux et à signer ces marchés et toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ce projet.

**Point 8 : Transfert à la Communauté de Communes du Pays de Hanau de la compétence "Plan Local d'Urbanisme"**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Point 9 : Transfert à la Communauté de Communes du Pays de Hanau de la compétence "Opération d'aménagement d'intérêt communautaire à vocation d'équipements publics"**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Point 10 : Fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Hanau pour les investissements d'éclairage public réalisés en 2013**

Peu après le transfert de la compétence « éclairage public » des communes à la Communauté de Communes du Pays de Hanau, il a été prévu que chacune des communes membres accorde annuellement un fonds de concours à la Communauté de Communes pour les investissements que cette dernière a réalisés pour l'année n-2 en matière d'éclairage public. Ce fonds de concours est calculé de la façon suivante :

- pour les investissements suite à un sinistre, il est égal au montant H.T. des travaux financés par la Communauté de Communes, moins le montant du remboursement des assurances, le tout divisé par deux,
- pour les investissements neufs, il est égal au montant H.T. des travaux financés par la Communauté de Communes, moins le montant de la redevance de concession attribuée par Electricité de Strasbourg à la commune et reversée à la Communauté de Communes, le tout divisé par deux.

En 2012, la Communauté de Communes a réalisé à Bouxwiller des investissements en matière d'éclairage public, qui, d'après les règles énoncées ci-dessus, doivent être financés de la façon suivante :

a) Investissements suite à sinistre

**Dépenses H.T. :**

Luminaire n°20 rue du Fossé à Imbsheim :	551,00 €
Luminaire encastré placette à Imbsheim :	840,00 €
Luminaire n°179 rue Sundhalt :	380,00 €
Mât + Luminaire n°407 rue de Kirrwiller :	2 143,50 €
Mât n°30 rue de Babenhausen :	857,50 €
Luminaire n°445 Grand rue :	535,00 €

<b>Total :</b>	5 307,00 €
----------------	------------

**Recettes :**

Assurances :	2 349,57 €	44,27 %
Communauté de Communes :	1 478,72 €	27,87 %
Commune de Bouxwiller :	1 478,71 €	27,86 %
<b>Total :</b>	5 307,00 €	100,00 %

b) Autres investissements

**Dépenses H.T. :**

Luminaire sur mât rue d'Ingwiller :	1 043,00 €
Luminaire rue du Fossé à Imbsheim :	551,00 €
2 mâts rue de Babenhausen :	1 497,20 €

6 luminaires sur mâts route de Bouxwiller à Imsheim :	23 161,53 €
Luminaire sur mât rue de Kirrwiller :	2 143,50 €
Luminaire sur mât rue d'Uttwiller :	3 856,40 €
4 luminaires sur mâts rue de Riedheim :	20 264,61 €
	-----
Total :	52 517,24 €

**Recettes :**

La Ville de Bouxwiller ne touche pas de redevance de concession attribuée par Electricité de Strasbourg. La somme totale des investissements est donc à partager à part égale entre la Ville de Bouxwiller et la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

Communauté de Communes :	26 258,62 €	50 %
Commune de Bouxwiller :	26 258,62 €	50 %
	-----	-----
Total :	52 517,24 €	100 %

Par 26 voix pour et une abstention (Mathieu Sutter), le Conseil Municipal se prononce pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 478,71 € + 26 258,62 € = **27 737,33 €** à la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

**Point 11 : Avenant au marché de travaux d'accessibilité PMR de trois bâtiments communaux**

Le marché de travaux d'accessibilité PMR de trois bâtiments communaux a nécessité des avenants, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Travaux d'accessibilité PMR de trois bâtiments communaux

Entreprise Adam		
Lot n°1 Gros Œuvre	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	84 946,16	101 935,39
Montant de l'avenant n°1 (8,14 %)	6 912,18	8 294,62
Montant total	91 858,34	110 230,01

## Travaux d'accessibilité PMR de trois bâtiments communaux

Entreprise Gasser		
Lot n°1 Gros Œuvre	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	3 315,60	3 978,72
Montant de l'avenant n°1 (136,79 %)	4 535,28	5 442,34
Montant total	7 850,88	9 421,06

Par 25 voix pour et deux abstentions (Bernard Veit et Marc Meyer), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces avenants.

**Point 12 : Acquisition d'un terrain au lieu-dit Jardin Geyling**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Point 13 : Chasse communale 2015-2024**

En date du 9 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé de choisir l'adjudication comme mode de location du lot de chasse n° 4. Le 12 janvier 2015, l'adjudication pour ce lot était infructueuse et le Conseil Municipal a décidé en séance du 20 janvier 2015 de mettre en œuvre une seconde adjudication, prévue le vendredi 20 février 2015, en conservant le montant initial de sa mise à prix à 4 700 €. Cette seconde adjudication ayant été à nouveau infructueuse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'appel d'offre comme mode d'attribution de ce lot (avec un prix plancher de 3 500 €),
- définit la date de remise des offres au 10 avril 2015,
- donne compétence à la commission de location de pouvoir négocier le prix de location,
- autorise le Maire à verser la somme de 300 € au Trésorier pour couvrir les frais de criée pour les adjudications des lots 4 et 6.

**Point 14 : Adhésion de la commune à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique**

Au regard de la réforme des collectivités locales, il est probable que le SDAUH, qui assure des missions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes du Bas-Rhin, ne puisse plus subsister au sein du Conseil Départemental.

Pour pérenniser et élargir les missions de l'actuel SDAUH, un nouveau syndicat mixte a été mis en place sous l'impulsion d'élus de notre département : l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

Les communes peuvent adhérer à ce syndicat (au prix de 1 € par habitant, plafonné à 5 000 €) et bénéficier ainsi de ses services, dont certains sont gratuits et d'autres facturés selon leur nature.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le principe d'adhérer au Syndicat Mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique », comme membre fondateur, sur la base du projet de statuts de l'ATIP présenté en séance et annexé à la présente délibération.

#### **Point 15 : Création d'un poste CAE**

Par 26 voix pour et une abstention (Mathieu Sutter), le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1 avril 2015, un poste CUI-CAE pour renforcer l'équipe « propreté urbaine » des Services Techniques. La durée hebdomadaire de ce poste sera de 20/35<sup>e</sup>, avec la possibilité de rémunérer des heures complémentaires au SMIC, pour pallier l'absence d'un agent en congés de maladie.

#### **Point 16 : Indemnité de stage**

Un dossier pédagogique a été élaboré en vue d'offrir un support aux enseignants qui souhaitent venir au musée avec leurs élèves. Pour compléter ce travail par la conception d'ateliers pédagogiques à destination des scolaires de cycle 3 et afin de suivre le montage graphique de ce dossier pédagogique, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accueillir une stagiaire universitaire en mai et juin 2015 et de lui proposer une indemnité de 150 € par mois.

#### **Point 17 : Programme des travaux d'exploitation, des travaux patrimoniaux et d'accueil du public des forêts communales pour l'année 2015**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les programmes de travaux d'exploitation et de travaux patrimoniaux et d'accueil du public de la forêt communale pour l'année.

Monsieur Marc Riehl, Président de la Commission Forêt, présente le programme des travaux forestiers pour l'année 2015, tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Travaux d'Exploitation

#### **Dépenses**

Abattage et façonnage	7 510 €
Débardage	3 840 €
Maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion du personnel	2 376 €
<b>Total HT</b>	<b>13 726 €</b>

**Recettes et Volumes estimés**

Bois d'œuvre (en m <sup>3</sup> )	346 m <sup>3</sup>
Bois en long (bois de chauffage en m <sup>3</sup> )	96 m <sup>3</sup>
Bois non façonné (en m <sup>3</sup> )	253 m <sup>3</sup>
Total (en m <sup>3</sup> )	695 m <sup>3</sup>
Recette brut estimée HT	47 790 €
<b>Bénéfice travaux d'exploitation</b>	<b>34 064 €</b>

Travaux Patrimoniaux (maintenance, nettoyage, plantation, protection gibier)

**Dépenses**

Travaux sylvicoles	12 190
Travaux d'infrastructure	2 090
Travaux de maintenance	640
Travaux environnementaux	1 900
<b>Total HT</b>	<b>16 820 €</b>

## Recette globale

Total dépenses (travaux d'exploitation + patrimoniaux)	30 546 €
Bénéfice d'exploitation	47 790 €
<b>Résultat</b>	<b>17 244 €</b>

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

1. approuve ce programme de travaux,
2. autorise le Maire à signer les devis correspondants à sa réalisation,
3. décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2015 :
  - 13 726 € H.T. pour les travaux d'exploitation
  - 16 820 € H.T. pour les travaux patrimoniaux

**Point 18 : Demande de subvention de l'association des Producteurs de fruits et distillateurs de Bouxwiller et environs**

L'association des Producteurs de fruits et distillateurs de Bouxwiller et environs a réalisé des investissements à hauteur de 2 116 € et sollicite une subvention d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'association des Producteurs de fruits et distillateurs de Bouxwiller et environs, une subvention d'investissement de 212 €.

*VU,*  
la secrétaire de séance

